

Commission de Concertation du 16.10.2008

AB 6689 **Projet de réaménagement de la place Dr. Schweitzer et
abattage de 21 arbres**
Demandeur : **A.E.D. – Bruxelles Mobilité**

AVIS

Vu que la demande se situe en réseau viaire, zone d'habitation, zone de mixité au Plan Régional d'Affectation du Sol et dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol « Dr. Schweitzer » en cours d'abrogation ;

Vu que le projet, soumis à l'enquête publique du 05.09.2008 au 04.10.2008, a soulevé 4 lettres de remarques dont une émanant du comité de quartier et 1 remarque orale dont les craintes portaient principalement sur :

- › Respect des besoins des transports publics (remarques de la STIB)
- › suppression de la bretelle (tourne à droite) augmentera les embouteillages, le risque pour les piétons, le trafic de ce fait se répartira dans les voiries adjacentes où plusieurs écoles et crèches sont présentes ;
- › Problématique de l'égouttage
- › Tenue dans le temps et la faisabilité de certains matériaux retenus en voirie
- › L'aménagement et l'accessibilité aux parkings des maisons riveraines
- › Organisation au niveau des impétrants
- › Problématique de la longueur de l'embarcadère du tram (difficulté accès école Saint-Albert)

Considérant que la demande déroge au plan particulier d'affectation du sol « Dr. Schweitzer » (en cours d'abrogation) en ce qui concerne les dimensions des parcelles et l'affectation de petites zones au niveau local ; les dérogations sont induites par l'élargissement ponctuel de la voirie au-delà de l'alignement actuel et du front de bâtisse ;

Considérant que la place est actuellement un carrefour principalement affecté aux circulations motorisées ;

Considérant que l'espace est peu lisible et particulièrement déstructuré.

Considérant que les circulations piétonnes et cyclistes sont particulièrement problématiques et peu sécurisantes ;

Considérant que le projet, objet de la demande, est lauréat d'un concours ;

Considérant que la STIB a participé aux réunions du comité d'accompagnement organisé à la suite de la désignation du lauréat du concours ;

Considérant que la demande vise à réorganiser la place et à créer un cœur au centre de la commune, au bénéfice de tous ses habitants ;

Considérant que la place est un important pôle multimodal ;

Considérant la morphologie irrégulière de la place et qu'il y a lieu de limiter les éléments qui apportent de l'hétérogénéité à l'espace public ;

Considérant que le projet restructure l'espace public, articulé à partir de 3 espaces distincts qui sont liés entre eux par les revêtements ;

Considérant que le projet permet une accessibilité à l'école (côté rue Openveld) bien plus sécurisée qu'actuellement et qu'elle offre la possibilité aux élèves de se rendre à l'école par d'autres moyens que la voiture ;

Considérant que la réduction du flux voitures sur la rue Openveld améliore également la sécurité de l'abord d'école ;

Considérant que le tourne à gauche actuel depuis la chaussée de Gand vers la rue Openveld pose un problème de sécurité et de fluidité pour les autres usagers sur la chaussée de Gand

Considérant que le projet offre de larges espaces aux piétons ;

Considérant que le pavillon de la participation peut être utilisé pour différentes manifestations culturelles ;

Considérant que le rehaussement du plateau où se situe le pavillon de la participation (une marche) permettrait d'améliorer la lisibilité de l'espace public pour les malvoyants (ligne guide) ;

Considérant que le projet améliore la convivialité de l'espace public ;

AVIS FAVORABLE à condition de :

- Améliorer la liaison piétonne entre le quai du tram 19 direction ville et la rue des Soldats via la piazza (meilleure continuité) ;
- Supprimer la piste cyclable sur trottoir chaussée de Gand mais créer une zone cyclo-piétonne ;
- Prévoir un rehaussement (une marche) du plateau à l'angle du « Jardin des Sources » ;
- Prévoir, pour les sites propres trams, un revêtement qui s'accorde avec les trottoirs (tonalité) et faire apparaître la modulation triangulaire ;
- A l'angle rue Openveld / chaussée de Gand, réduire la chaussée de 20 cm au bénéfice du trottoir qui n'a qu'1m80 et prévoir une barrière de protection entre le trottoir et la voirie ;
- Au niveau de la boucherie chaussée de Gand, relier les trottoirs par une traversée piétonne
- Eviter que le mobilier urbain (panneaux publicitaires, stationnement vélos) ne constitue des obstacles au cheminement des piétons particulièrement aux abords des quais des transports en commun ;
- Prévoir un sas vélos au niveau du quai de tram chaussée de Gand, direction ville ;
- Se conformer au vade-mecum PMR publié par la Région.

Handwritten signatures and stamps at the bottom of the document. On the right, there is a stamp that reads "MRBC - D U" and "C. L. L. W. F.". There are several large, stylized signatures in black ink.